

PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2020 à 18H30
TENU AU GYMNASSE DE POIX-DE-PICARDIE

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, ROUILLARD François, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, LERCH Didier, BOUTILLIER Corinne, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, BEAUCOURT Benoît, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, TAVERNE Roger, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, AUBREE Pascal, BON Linda, HENQUENET Xavier, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, VAN OOTEGHEM Clarisse, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Céline, BEAUCOURT Céline, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, VASSEUR Dany, Ternois Jocelyne, VAQUER Florence, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, MORARD Jérémie, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, CHARBONNIER Sylvain, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, QUILLEN T Jean-Claude, MOUTON Valérie, PORTOIS Nicolas, MARGRY Jean-Pierre, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, WURMSER Marc, HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, de L'ÉPINE Audouin, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, VILTART Vincent, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CHAMPION Karine, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, MARIAGE Bruno, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires absents : COLIN Jacqueline (suppléante de CHOPIN Jean-Pierre), LUCET Eric (suppléant de LEGRAND Anne), NOPPE Serge (suppléant de GUICHARD Anthony), VINCENT François (suppléant de HETROY Maxime).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : DOLIQUE Benoît (pouvoir à ROBITAILLE Pierre), BRUNEL Catherine (pouvoir à ROUILLARD François).

Était absent ou excusé : DOINEL Richard.

Secrétaire de séance : David BLONDIN.

Au préalable, Alain DESFOSSÉS, en tant que Président sortant, propose au Conseil communautaire de respecter une minute de silence en mémoire de Willy SAELENS, ancien maire de la commune d'OFFIGNIES, décédé en Avril dernier.

ORDRE DU JOUR

1. *INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE*
2. *DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE*
3. *RESTITUTION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE 17 MARS 2020*
4. *DELIBERATION SUR L'ADOPTION DU PRINCIPE DE VOTE ELECTRONIQUE*
5. *LIEU DU PRESENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE*
6. *ELECTION DU PRESIDENT*
7. *DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS*
8. *ELECTION DES VICE-PRESIDENTS*
9. *DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU*
10. *ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU*
11. *LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE PRESIDENT*
12. *CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE*
13. *ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE SYNDICATS ET ORGANISMES EXTERIEURS*
 - 13.1. Somme Numérique
 - 13.2. AMEVA
 - 13.3. Pôle Métropolitain du Grand Amiénois
 - 13.4. Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA)
 - 13.5. Syndicat mixte « Championnat d'attelage de Conty »
 - 13.6. Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation de la Bresle (*EPTB de la Bresle*)
 - 13.7. Syndicat mixte scolaire Ouest Amiens
 - 13.8. EPISSOS (conseil de surveillance)
 - 13.9. SAS Somme Sud-Ouest Energies
 - 13.10. CIAS
 - 13.11. Comité technique
 - 13.12. Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de travail
 - 13.13. TRINOVAL
14. *DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT*
15. *DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU*
16. *DIRECTION GENERALE*
 - 16.1. Approbation du procès-verbal du 17 février 2020
17. *URBANISME*
 - 17.1. ADUGA : convention de financement 2020
 - 17.2 Modification ou révision du PLU de Vraignes les Hornoy
18. *DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*
 - 18.1. Convention de servitude avec Enédis sur la ZAC de la Mine d'Or à Croixrault
 - 18.2. Dégrèvement exceptionnel de Cotisation Foncière des Entreprises au profit des entreprises de petite ou moyenne taille des secteurs particulièrement touchés par la crise sanitaire
19. *RESSOURCES HUMAINES*
 - 19.1 Attribution de la prime Covid
20. *QUESTIONS DIVERSES*
21. *LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE*

1. INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président procède à l'appel nominatif des membres du Conseil communautaire et déclare le Conseil communautaire installé.

NOBLESSE	Albert	AIRAINES
ROUILLARD	François	AIRAINES
BAILLEUL	Dominique	AIRAINES
PADÉ	Laurence	AIRAINES (pouvoir à M. ROUILLARD)
BRUNEL	Catherine	AIRAINES
LEFEBVRE	Jean-Luc	AIRAINES
LERCH	Didier	ALLERY
BOUTILLIER	Corinne	ALLERY
PRAT	Philippe	ANDAINVILLE
VAUCHELLE MOUTON	Sylvie	ARGUEL
QUEVAUVILLERS	Louis	AUMÂTRE
MARTIN	Christophe	AUMONT
HEBERT	Thierry	AVELESGES
BEAUCOURT	Benoît	AVESNES-CHAUSSOY
BULCOURT	Marc	BACOUËL-SUR-SELLE
DUCHAUSSOY	Stéphane	BEAUCAMPS-LE-JEUNE
THIVERNY	François	BEAUCAMPS-LE-VIEUX
MISSIAEN	Maryse	BEAUCAMPS-LE-VIEUX
IRIARTE ARRIOLA	Jean-Jacques	BEAUCAMPS-LE-VIEUX
DOMISSE	Thibaut	BELLEUSE
POIRE	Jean-Paul	BELLOY-SAINT-LEONARD
DOLIQUE	Benoit	BERGICOURT (pouvoir à P. ROBITAILLE)
TAVERNE	ROGER	BERMESNIL
GUILBERT	Francis	BETTEMBOS
DELATTRE	Denis	BLANGY-SOUS-POIX
GLORIEUX	Gérard	LE BOSQUEL
CELISSE	Gérard	BOUGAINVILLE
BOULENGER	Ludovic	BRASSY
STOTER	Jean-Jacques	BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT
BOUCRY	Firmin	BROCOURT
AUBREE	Pascal	BUSSY LES POIX
BON	Linda	CAMPS-EN-AMIENOIS
HENQUENET	Xavier	CANNESSIERES
ROBITAILLE	Pierre	CAULIERES (Pvr de M. Dolique)
BAYART	Dominique	CERISY-BULEUX
DE PALMAERT	Yolaine	CONTRE
BOHIN	Pascal	CONTY
RENAUX	Jean-Michel	CONTY
GREVIN	Cécile	CONTY
VAN OOTEGHEM	Clarisse	CONTY
CHOPIN	Jean-Pierre	COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT (suppléante Mme COLIN)
DE MONCLIN	Arnaud	COURCELLES-SOUS-THOIX
DARSIN	Didier	CROIXRAULT
DE SAINT GERMAIN	Lyliane	DROMESNIL
SIMON	André	EPAUMESNIL
RIMBAULT	Patricia	EPLESSIER
CHELLE-POIRET	Sabine	EQUENNES-ERAMECOURT
DUBOIS	Jean	ESSERTAUX
BEAUCOURT	Céline	ETREJUST
FURGEROT	Christian	FAMECHON
ROUZAUD	Jean-Marie	FLEURY
TEN	Alexis	FLUY
DUFOUR	Guy	FONTAINE-LE-SEC
DUBOS	Philippe	FORCEVILLE EN VIMEU

LEFEVRE	André	FOSSEMANANT
RICOUART	Jean-Pierre	FOUCAUCOURT-HORS-NESLE
GUILBERT	Joël	FOURCIGNY
DUCROCQ	Sylvie	FRAMICOURT
DOMART	Alain	FREMONTIERS
MAGNIER	Ambre	FRESNES-TILLOLOY
CALIPPE	Alain	FRESNEVILLE
DESFOSES	Alain	FRESNOY-AU-VAL
GAMBIER	Mariel	FRESNOY-ANDAINVILLE
FACQUET	Agnès	FRETTECUISSÉ
GOETHALS	Eddy	FRICAMPS
PREMMEREUR	Patricia	GAUVILLE
VASSEUR	Dany	GUIZANCOURT
TERNOIS	Jocelyne	HESCAMPS
VAQUER	Florence	HEUCOURT-CROQUOISON
FROIDURE	James	HORNOY-LE-BOURG
SINOQUET	Céline	HORNOY-LE-BOURG
ROUX	Alain	HORNOY-LE-BOURG
DOINEL	Richard	HORNOY-LE-BOURG (Absent)
GENTY	Marcel	INVAL BOIRON
MORARD	Jérémie	LACHAPELLE
LEFEUVRE	Jannick	LAFRESGUIMONT-ST-MARTIN
MIANNAY	Wilfrid	LALEU
DESPREAUX	Xavier	LAMARONDE
ESCARD	Marie-Elisabeth	LE MAZIS
STAMPER	Michèle	LIGNIERES-CHATELAIN
DE WAZIERS	Isabelle	LIGNIERES-EN-VIMEU
MICHAUX	Colette	LIOMER
NOPPE	Robert	MARLERS
LEFEBVRE	Grégory	MEIGNEUX
BLAREL	Marc	MÉRÉAUCOURT
GERAUX	Christophe	MERICOURT-EN-VIMEU
BOUTON	Pascal	METIGNY
CHARBONNIER	Sylvain	MOLLIENS-DREUIL
GUILLAIN	Lionel	MOLLIENS-DREUIL
WATTEZ	Aubert	MONSURES
LEGRAND	Anne	MONTAGNE-FAYEL (suppléant M. LUCET Éric)
GUICHARD	Anthony	MORVILLERS-ST-SATURNIN (suppléant M. NOPPE Serge)
MOREL	Claude	MOUFLIERES
DEMARQUET	Jean-Pierre	MOYENCOURT-LES-POIX
D'HOINE	Catherine	NAMPS-MAISNIL
BOUTHORS	Didier	NAMPS-MAISNIL
BOSSU	Jérémie	NAMPTY
BLAMPOIX	Christophe	NESLE-L'HÔPITAL
LOMBAREY	Michèle	NESLETTE
DANCOURT	Daniel	NEUVILLE-AU-BOIS
QUILLEN	Jean-Claude	NEUVILLE-COPPEGUEULE
MOUTON	Valérie	Ô-DE-SELLE
PORTOIS	Nicolas	Ô-DE-SELLE
MARGRY	Jean-Pierre	Ô-DE-SELLE
HERDUIN	Michèle	OFFIGNIES
CAULIER	Amaury	OISEMONT
MELLIER	Martine	OISEMONT
MANACH	Sylvain	OISEMONT
LEPINE	Patrick	OISSY
PÉRONNE	Michèle	ORESMAUX
WURMSER	Marc	ORESMAUX
HUYON	Jean-Luc	PLACHY-BUYON
LEMOINE	Jacques	PLACHY-BUYON
DELAIRE	Rose-France	POIX-DE-PICARDIE
TRABOUILLET	Romuald	POIX-DE-PICARDIE
AUZOU	Emmanuel	POIX-DE-PICARDIE

DUFEUILLE	Martine	POIX-DE-PICARDIE
D'HAILLECOURT	Bernard	POIX-DE-PICARDIE
LECLERCQ	Geneviève	POIX-DE-PICARDIE
DE L'EPINE	Audouin	PROUZEL
BOURGOIS	Alexis	LE QUESNE
SNAUWAERT	Jean-Marie	QUESNOY-SUR-AIRAINES
DUSSUELLE	Dominique	QUEVAUVILLERS
DEVAUX	Ginette	QUEVAUVILLERS
VUE	Fabrice	RAMBURES
CAUX	Gaël	RIENCOURT
VILTART	Vincent	SAINT AUBIN MONTENOY
LEJEUNE	Denis	SAINT-AUBIN-RIVIERE
CORDIER	Michel	SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE
HOUAS	Jean-Claude	SAINT-LEGER-SUR-BRESLE
MALIVOIR	Marcel	SAINT-MAULVIS
DESMAREST	Olivier	SAINTE-SEGREE
CHAMPION	Karine	SAULCHOY-SOUS-POIX
BLONDIN	David	SEARPONT
RIMBERT	Patrick	SENTELIE
CALIPPE	Sylviane	TAILLY-L'ARBRE-A-MOUCHES
HESSE	Hervé	THIEULLOY-L'ABBAYE
CROSNIER	Gérard	THIEULLOY LA VILLE
MARSEILLE	Frédéric	THOIX
DE BEAUFORT	Jean	LE TRANSLAY
BOURGOIS	Nicolas	VELENNES
LENGLET	Xavier	VERGIES
DANCOURT	David	VILLEROY
WATELAIN	Philippe	VILLERS-CAMPSART
HETROY	Maxime	VRAIGNES-LES-HORNOY (suppléant M. VINCENT François)
MARIAGE	Bruno	WARLUS
BRUTELLE	Hervé	WOIREL

2. RESTITUTION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE 17 MARS 2020

- **Décision 1** : Groupement d'achat destiné à procéder à l'acquisition de masques à destination des administrés.
- **Décision 2** : Demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet Réseau de lutte contre le gaspillage alimentaire (REGAL).
- **Décision 3** : attribution d'une subvention aux entreprises ci-dessous au titre du FISAC :
 - Pâtisserie DEVERITE (AIRAINES) - Réaménagement de la boutique : 5 000,00 € (auxquels s'ajoutent 5 000 € versés par l'État)
 - Hôtel du Commerce (AIRAINES) - Accessibilité, sécurité, façade, matériel et enseigne : 5766,64 €
 - Lombard (CONTY) / Laverie automatique - Rénovation de la façade : 852,87€
- **Décision 4** : attribution d'une subvention à l'entreprise ci-après au titre de l'aide à l'immobilier :
 - TLP - société de Transports (POIX-DE-PICARDIE) - Acquisition d'un bâtiment : 7 000 €.
- **Décision 5** : conventions de mandats avec les communes ci-dessous et pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voirie et trottoirs :
 - Commune de NAMPS-MAISNIL : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Traverse RUMAINIL », montant estimatif avant travaux : 138 654,55 € HT.
 - Commune de MORVILLERS-SAINT-SATURNIN : travaux de réfection, renforcement et aménagement « VC de Digeon à Escles », montant estimatif avant travaux : 37 222,25 € HT.
 - Commune de MORVILLERS-SAINT-SATURNIN : travaux de réfection, renforcement et aménagement « VC du Fonds Marlers », montant estimatif avant travaux : 52 402,60 € HT.

- **Décision 6 :** fonds de concours auprès des communes ci-dessous et pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage. Le fonds de concours, versé par la commune, est égal à 50 % du montant HT des travaux (les autres 50 % sont versés par la Communauté de communes) :
 - Commune de QUESNOY-SUR-AIRAINES : travaux de réfection, renforcement et aménagement «Rue d'Airaines », montant estimatif avant travaux : 12 098,44 € HT.
 - Commune de SAINT-AUBIN-MONTENOY : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Place du jeu paume », montant estimatif avant travaux : 2 673,00 € HT.
 - Commune de MORVILLERS-SAINT-SATURNIN : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de la Chapelle, Etotonne », montant estimatif avant travaux : 3 437,45 € HT.
- **Décision 7 :** modification du tableau indicatif des emplois comme suit :
 - poste d'adjoint territorial d'animation à la médiathèque de Quevauvillers : suppression du poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, 18/35e et création du poste adjoint territorial du patrimoine à temps non complet, 18/35e.
 - création de poste : adjoint territorial du patrimoine à temps non complet, 17h30/35e, affecté à la médiathèque de Poix-de-Picardie.
- **Décision 8 :** révision de la tarification de la téléassistance du Service d'Aide à Domicile à compter du 1^{er} juin 2020 comme suit :

TRANCHE	Ressources mensuelles Personne seule	Ressources mensuelles couple	Tarif téléassistance appliqué	Tarif précédent
1	De 0€ à 1 500 €	De 0€ à 2 300€	5,63 € inchangé	5,63 €
2	A partir de 1 501€	A partir de 2 301€	7,07€	8,63 €

- **Décision 9 :** tarification des sorties familles d'été du centre social comme suit :
 - 23/07/2020 / **ST VALERY** / Promenade en mer / Enfant 2€ - Adulte : 7 €
 - 20/08/2020 / **NAUSICAA** / Visite de l'aquarium / Enfant 5 € - Adulte : 10 €
- **Décision 10 :** attribution d'une subvention à l'entreprise ci-dessous au titre de l'aide à l'immobilier :
 - SARL Maison Levasseur Boulangerie (QUEVAUVILLERS) - Rénovation de la façade, menuiseries, modernisation de la vitrine réfrigérée, sécurisation du local : 1 811.25 €
- **Décision 11 :** dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour divers travaux d'équipements scolaires à Airaines, Hornoy et Poix de Picardie dont le montant total s'élève à 329 880 €.
- **Décision 12 :** dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'État et du Conseil Régional pour les travaux de réhabilitation de la salle associative à vocation sportive à Oisemont dont le montant total des travaux s'élève à 521 885 €.
- **Décision 13 :** fonds de concours à intervenir auprès de la commune ci-dessous et pour laquelle la CC2SO réalise des travaux de bordurage. Le fonds de concours, versé par la commune, est égal à 50% du montant HT des travaux :
 - Commune de ETREJUST : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Grande Rue », montant estimatif avant travaux : 4 760,99 € HT.
- **Décision 14 :** fixation de la tarification des accueils de loisirs à la demi-journée, comme suit :



PROPOSITION TARIFS SRAN été 2020

AJRAINES	
QF	1/2 journée sans repas
0 à 455	3,10 €
456 à 629	3,30 €
630 à 800	3,50 €
+ de 801	3,70 €

GAUVILLE	
QF	1/2 journée sans repas
0 à 550	2,15 €
551 à 649	2,45 €
650 à 800	2,75 €
+ de 801	3,05 €

CONTY	NAMPS	O DE SELLE	PLACHY
QF	1/2 journée sans repas		
A: inf à 500			3,50 €
B: 501 à 1500			4,00 €
C: 1501 et plus			5,00 €

LIOMER	
QF	1/2 journée sans repas
0 à 525	3,65 €
526 à 630	3,95 €
631 à 800	4,25 €
800 et plus	4,25 €

QUEVAU	
QF	1/2 journée sans repas
0 à 564	2,50 €
564 à 916	2,75 €
916 et plus	3,00 €

MOLLIENS	
QF	1/2 journée sans repas
0 à 450	3,70 €
451 à 800	4,20 €
801 et plus	4,70 €

POIX	
QF	1/2 journée sans repas
0 à 600	1,84 €
601 à 750	1,84 €
751 à 800	2,35 €
801 à 1050	2,35 €
1051 à 1400	2,55 €
1401 et plus	2,75 €

OISEMONT	
QF	1/2 journée sans repas
0 à 750	3,10 €
751 à 800	3,30 €
801 et plus	3,50 €

- **Décision 15** : fixation de la tarification des activités au sein du centre social comme suit :
 - Adultes : 5 € / Enfants : 2 €

Le Président cède la présidence de séance à Gérard GLORIEUX, commune de LE-BOSQUEL, le doyen d'âge de l'Assemblée.

3. Désignation du secrétaire de séance

Selon la tradition, il propose que le cadet de l'Assemblée, Monsieur BLONDIN David, commune de Senarpont, soit nommé secrétaire de séance.

Le Président propose de voter sur cette proposition.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Monsieur BLONDIN David comme secrétaire de séance.

Le Président propose de désigner également deux scrutateurs et s'enquiert des volontaires.

- Madame Patricia PREMMEREUR, commune de Gauville et Monsieur Frédéric MARSEILLE, commune de Thoix, sont volontaires et sont désignés scrutateurs. Leur rôle consistera à apposer leur signature sur le procès-verbal de l'élection.

4. DELIBERATION SUR L'ADOPTION DU PRINCIPE DE VOTE ELECTRONIQUE

Le Président indique que le Conseil Communautaire utilise le vote électronique dans le cadre des délibérations de l'Assemblée et ce afin de faciliter l'enregistrement des votes.

Il propose de délibérer sur l'utilisation du vote électronique pour la durée du mandat. Il est précisé que l'avis du Conseil communautaire se doit d'être unanime, à défaut les modalités de vote traditionnelles seront conservées.

Il présente les éléments suivants permettant d'apprécier la sécurité du système :

- une attestation de Maître Stéphanie SCHAMBOURG, huissier à Paris, lequel confirme l'impossibilité d'intrusion informatique sur le système (ci-dessous).

Par ailleurs, il apporte les précisions suivantes :

- la confidentialité des communications est assurée via un échange de clé publique de cryptage asymétrique RSA 2048 Bits. Le RSA 2048 Bits a eu une longueur de 617 chiffres décimaux.
- D'autre part, les données issues des sessions sont stockées et chiffrées au format AES 256 bits. L'AES est un algorithme de chiffrement symétrique. Il est devenu le nouveau standard de chiffrement pour les organisations gouvernementales. Il a été approuvé par la NSA (National Security Agency) dans sa suite B des algorithmes cryptographiques, il est actuellement le plus utilisé et le plus sûr.
- L'outil permet enfin de scanner les tentatives de brouillage des équipements de vote.
- Le fonctionnement du vote électronique ne repose pas sur Internet, il est donc autonome et sécurisé.

Il précise que lorsque le vote n'est pas à scrutin secret, les noms des élus ayant voté CONTRE ou s'étant ABSTENUS seront repris dans les délibérations et comptes rendus du Conseil Communautaire.

Il indique que le vote pour l'adoption de cette délibération doit s'effectuer à main levée.

Il s'enquiert des questions ou remarques éventuelles.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thoix, demande si, lorsqu'une personne n'appuie pas sur le bouton lors d'un vote, c'est considéré comme une abstention.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, répond que ce serait considéré comme une non-participation au vote qui serait indiquée au procès-verbal de la séance.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote à main levée.

En l'absence de vote contre et d'abstention, le Président déclare que le vote électronique est adopté à l'unanimité pour la durée du mandat.

HUISSIER DE JUSTICE



Stéphanie SCHAMBOURG
Sandrine PANHARD

SOCIETE I-PERICLES
10 rue du Colisée
75008 PARIS

A l'attention de Monsieur Daniel LUGASSY

ATTESTATION

Je soussignée, Stéphanie SCHAMBOURG, Huissier de Justice associé de la SCP SCHAMBOURG-PANHARD, sise 14 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS,

Atteste, par la présente, procéder depuis plusieurs années, à des constatations de tenues d'Assemblées Générales pour différents clients de la Société I-PERICLES (900 votants/votes strictement anonymes, 450 votants élections de candidats en vote secret et anonyme ...).

Avant le début de chaque assemblée générale, j'ai pu constater le bon fonctionnement et la fiabilité du système de vote électronique, la cohérence des fichiers informatiques de votants ainsi que la conformité des votes des votants lors des tests effectués.

Chaque boîtier de vote comporte un identifiant unique afin d'éviter toute possibilité d'intrusion informatique.

Lors du déroulement des assemblées générales, j'ai pu constater que les votes étaient enregistrés en temps réel, qu'ils étaient en cohérence avec le fichier informatique valant liste des votants.

J'ai pu vérifier que le logiciel actuel permet de gérer trois modes de vote distincts: le vote public nominatif (équivalent du vote à main levée), le vote anonyme et secret (sans aucune possibilité de connaître la nature du vote des participants) et l'élection anonyme et secrète sur une liste de noms de plus d'une dizaine.

Ces deux derniers modes de vote ne permettent pas de connaître le détail des votes exprimés par les participants.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Paris, le 23 juin 2020

Stéphanie SCHAMBOURG

5. LIEU DU PRESENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président rappelle que la réglementation prévoit qu'il appartient au Président sortant de procéder à la convocation des membres du futur Conseil communautaire au siège de la Communauté de communes. Le siège de la Communauté de communes ne permettant pas d'accueillir l'ensemble des délégués communautaires dans des conditions satisfaisantes, il est proposé de choisir le gymnase de Poix-de-Picardie comme lieu du présent Conseil.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire par 134 voix POUR et 12 non-participations au vote, APPROUVE la tenue du présent Conseil Communautaire dans le gymnase de Poix-de-Picardie.

6. ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur GLORIEUX précise que les candidats auront un maximum de 5 minutes pour exposer leurs motivations. L'élection se déroulera conformément aux Articles L5211-2 et L 5211-41-3 du CGCT. L'élection se déroulera au scrutin secret uninominal à trois tours (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour), il invite les candidats à se faire connaître.

Monsieur DESFOSES Alain, commune de Fresnoy-Val, présente sa candidature.

Contenu ci-dessous de ses motivations :

« Mesdames, Messieurs les Maires,

Mesdames, Messieurs les délégués communautaires,

Je m'appelle Alain DESFOSES, j'ai 58 ans, je suis agriculteur et maire de la commune de Fresnoy-au-Val depuis 1999. Je suis devenu Président de la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois en 2008 et puis président de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest en 2017 lors de la fusion de nos trois anciennes collectivités.

Ces fonctions m'ont bien évidemment permis de suivre et surtout d'accompagner au plus près l'évolution de notre collectivité.

La création des Communautés de Communes suivie de la dissolution des différents syndicats, les prises de compétences parfois selon la volonté des élus mais aussi parfois de manière obligatoire, décrétée par l'État et enfin bien sûr la fusion de par la Loi NOTRe de nos 3 communautés de communes. Tout cela presque naturellement sans heurt et toujours pour le mieux-être de nos habitants.

J'en profite d'ailleurs pour remercier et rendre hommage à tous ces élus qui ne se sont pas représentés aux suffrages des habitants de leurs communes. Un certain nombre d'entre eux étaient conseillers municipaux avant la naissance de plusieurs d'entre vous.

La CC20 aujourd'hui est la plus grande communauté de communes des Hauts de France et une des dix plus grandes de France.

900 km², 119 communes et environ 200 clochers pour un peu moins de 39 000 habitants. 42 habitants au km² et donc un territoire très rural tourné bien sûr, vers AMIENS, mais aussi ABBEVILLE et la vallée de la Bresle avec sa GLASS Vallée.

Et maintenant mon projet ! C'est difficile de vous présenter un projet précis, avec échéances et des montants financiers car effectivement un président de communauté de communes n'arrive pas avec son équipe d'adjoints et de conseillers municipaux déjà acquis à un programme !

Le Maire de Fresnoy-au-Val a ses idées qu'il aura l'occasion de présenter en commission de travail, mais un président a lui pour devoir de faire en sorte que chaque élu apporte sa pierre à l'édifice que nous nous apprêtons à construire.

Seul nous ne sommes que trop peu de chose, nous nous enrichissons de l'expérience des uns et des autres, nous gagnons en efficacité pour le mieux vivre de nos habitants.

C'est en tout cas la manière dont les délégués communautaires ont travaillé durant ces trois dernières années.

Et notre édifice repose déjà sur de bonnes fondations, les murs porteurs sont sortis de terre bien droits ! Le scolaire avec son cortège d'agents qui nous a permis d'être fin prêts pour la réouverture des écoles le 11 mai en respectant à la lettre les consignes édictées par l'État, l'aide à la personne avec toutes ces dames qui ont continué à travailler pendant ces 3 mois avec durant les toutes premières semaines de confinement un manque de matériel de protection évident, là encore la solidarité a fonctionné et les communes n'ont pas hésité à nous donner du matériel qu'elles avaient en stock !

Le service Jeunesse-Petite enfance qui nous a permis d'accueillir gracieusement les enfants des personnels soignants pendant le confinement !

La Mobilité, la Culture, le service Voirie ; le Tourisme, Aquasoa, l'Urbanisme, l'Habitat, l'Aménagement de l'espace, le Développement économique ; la Marpa de Quevauvillers, le Centre social communautaire, le service Patrimoine et ses 108 bâtiments, le Service public d'assainissement non collectif, l'administration et la direction et enfin la communication, indispensable à une structure comme la nôtre. D'ailleurs, des pistes d'amélioration vous seront présentées dans les semaines à venir. Et enfin, le Service d'Accompagnement du bien Vieillir à Domicile dont la mission est de coordonner les différents services communautaires ayant trait à l'aide à la personne mais aussi, les services extérieurs à la CC2SO, le Département et l'ARS.

Dans notre pays, tout est cloisonné, administration par administration, service par service, chacun fait très bien son travail mais chacun défend son pré carré. Il est absolument nécessaire de créer des liens, de décroisonner les différentes administrations !

Et ça marche ! Le SAVD nous l'a prouvé !

Comme vous pouvez le constater, même si l'ensemble des murs de notre édifice sont déjà bien échafaudés, d'autres peuvent être à enjoliver mais le plus passionnant reste à faire et ce sera votre travail au cours de ce mandat !

En effet, il est indispensable de créer des passerelles entre tous nos services, travailler en transversalité afin de gagner en efficacité.

D'ores et déjà, la CC2SO est lauréate de différents appels à projets.

Le Plan de mobilité rurale, le premier des Hauts de France, ce service imaginé à l'origine pour offrir la possibilité aux personnes âgées du territoire de se rendre dans le bourg le plus proche pour aller chez le médecin, faire ses courses ou tout simplement rendre visite à un proche. Très vite, nous nous sommes rendu compte que nos bus pourraient peut-être transporter les habitants du territoire vers les gares SNCF afin de se rendre sur Amiens ou Abbeville et peut-être faciliter le déplacement de nos adolescents qui se rendent au lycée sur Amiens et finalement, pourquoi ne pas mettre en place des lignes de transports avec nos bus à partir de nos sorties d'autoroutes de Croixrault et du Bosquel. Le BHNS de la métropole Amiénoise pourrait ensuite transporter nos voyageurs dans les différents quartiers de la ville d'Amiens ! ce serait un bon point pour l'empreinte carbone et très certainement excellent pour le porte-monnaie de ces personnes ! par ailleurs, promouvoir le covoiturage, créer des parkings de covoiturage, réaliser des liaisons douces, toutes ces mesures afin de faciliter la mobilité dans notre zone rurale.

Notre Plan d'Alimentation Territoriale également, projet visant à favoriser les circuits courts :

Mettre en relation les producteurs, les consommateurs, les distributeurs et bien sûr les collectivités !

Depuis un an, des associations du territoire, des professions médicales réfléchissent à la mise en œuvre d'actions à mettre en place et ces actions sont nombreuses :

- Une cuisine centrale pour nos cantines, pour le portage de repas à domicile, pour la crèche, et d'autres peut-être ! L'étude de faisabilité est en cours !

- un magasin de producteurs,

- faire découvrir à nos enfants dans les cantines de nouvelles saveurs bien cuisinées !

- Lutter contre le gaspillage alimentaire, mieux trier ses déchets et que sais-je encore que vous imaginerez !

À noter que la CC2SO n'a pas attendu la pandémie du COVID pour découvrir l'intérêt de la proximité et des donc des circuits courts.

Autre projet, notre hôtel d'entreprises sur la ZAC de la Mine d'or ! Notre Cluster vert, structure appelée à développer les énergies renouvelables, à en faire évoluer les technologies dans le but de faire de notre territoire un lieu d'innovation technique dans le domaine du développement durable.

Et enfin, notre Contrat Local de Santé ou plutôt notre second Contrat Local de Santé. Le premier a connu différentes actions pratiques se mettre en place : la mobilité, nos maisons de santé, notre Service d'accompagnement au bien vieillir à domicile, des actions concrètes !

Le second CLS est entièrement tourné vers la prévention et pour la CC2SO, c'est facile, nous touchons toutes les tranches d'âge, de la population de la petite enfance aux personnes âgées en passant par le scolaire, la jeunesse !

Il suffit de mettre en place nos fameuses passerelles entre nos services et les administrations extérieures en particulier l'Éducation nationale, les caisses de retraite et la caisse primaire d'assurance maladie !

Voilà, Mesdames, Messieurs, l'ambition qu'avait la CC2SO avant les élections ! Le sillon est tracé ! Néanmoins, je comprends la crainte des élus communautaires qui s'inquiètent de la place de leur commune dans une structure qui en compte 119 ! Il est absolument nécessaire d'expliquer à ces élus que la communauté de communes est « l'outil des communes », un outil à leur disposition et ils doivent absolument s'approprier cet outil ! Nous avons commencé l'an dernier à organiser des réunions par secteur pour expliquer les orientations de notre collectivité par groupes de 5 ou 6 communes où l'ensemble des conseillers municipaux étaient invités ! Malheureusement, peu de conseillers municipaux s'étaient déplacés. Profitons de ce début de mandat pour réorganiser ce type de réunion, notamment avec la Conférence des Maires, nouvel outil désormais obligatoire.

Le challenge à relever pour la Communauté de communes sera le reflet de la volonté de tous les délégués ! Je considère que le président, les vice-présidents sont des animateurs. Ils ont pour rôle d'animer le bureau, le conseil communautaire et surtout les différentes commissions qui sont le cœur de la com de com, l'endroit où l'on peut tout dire, « la boîte à idées » en quelque sorte, et où chaque délégué a un rôle important à tenir en fonction de ses affinités.

Je dois dire que durant ces 3 dernières années, j'ai pris plaisir à présider nos réunions de Vice-présidents, le lundi, nos réunions de bureau, le dernier lundi du mois. Au fil des mois, des liens se sont tissés entre élus et j'ai également le sentiment que ces élus ont également pris plaisir à ces réunions où chacun pouvait s'exprimer !

Vous avez compris, mon rôle de président a été, et je l'espère sera, d'instaurer cette atmosphère de confiance qui permet de travailler objectivement, en toute honnêteté. Cette atmosphère de confiance qui autorise à prendre les décisions nécessaires même si parfois elles ne font pas plaisir.

Le challenge que je suis prêt à relever avec vous consiste à transcender chacun d'entre vous afin qu'ensemble, nous oublions notre pré carré, notre commune, nos idées politiques et œuvrions uniquement pour le bien de notre vaste territoire de 39 000 contribuables dans un véritable esprit communautaire.

Voilà Mesdames, Messieurs, l'ambition que j'exprime pour notre ruralité qui n'a pas besoin de se diviser si elle veut continuer à exister. »

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Les résultats sont :

**Monsieur DESFOSSÉS Alain obtient 133 voix
7 bulletins blancs et 6 non-participations au vote ont été enregistrés.**

La majorité absolue étant de 67 voix, Monsieur DESFOSSÉS Alain est élu président de la Communauté de communes et invité immédiatement à prendre la présidence de l'Assemblée.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur DESFOSSÉS Alain.

Le Président remercie les élus pour leur confiance et les assure qu'il s'efforcera d'être à la hauteur.

7. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Président explique que le nombre de Vice-présidents se trouve limité à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif du conseil communautaire, dans la limite de 15 Vice-Présidents, soit trois par ancien canton (Conty, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie et Oisemont). Il est proposé de rattacher la commune d'Allery au canton de Molliens-Dreuil ; cette idée a été proposée voici 10 jours et validée par les vice-présidents sortants.

En l'absence de question ou remarques, le Président propose de passer au vote pour fixer le nombre de Vice-Présidents figurant ci-dessus.

Le Conseil communautaire par 139 voix POUR, 4 voix CONTRE (BEAUCOURT Benoît, BAYART Dominique, FACQUET Agnès, TRABOUILLET Romuald), 1 ABSTENTION (CELISSE Gérard) et 2 non-participations au vote fixe le nombre de vice-présidents à 15.

8. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président précise que l'élection des Vice-présidents s'effectuera de la même manière que celle du Président soit au scrutin secret, uninominal, à trois tours (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour).

- **Le Président invite les candidats au poste de 1^{er} vice-président à se présenter.**

→ **Madame DE WAZIERS Isabelle**, commune de Lignières-en-Vimeu, présente sa candidature. Elle indique qu'elle a effectué sa carrière comme chercheuse à l'Inserm où elle a travaillé notamment sur l'amélioration des chimiothérapies anticancéreuses. Elle est retraitée depuis le 1^{er} juillet 2020. Par ailleurs, elle est maire de Lignières-en-Vimeu depuis 1995 et conseillère départementale du canton de Poix-de-Picardie en binôme avec Marc DEWAELE depuis 2015. Elle avait été élue présidente de la communauté de communes de la région de Oisemont voici 6 ans (34 communes et 6 600 habitants) et, suite à l'obligation de fusion, sa communauté de communes a rejoint celles du sud-ouest amiénois et de Conty. Depuis 3 ans, elle est chargée des finances de la CC2SO avec comme objectif de développer l'investissement car la taille de la collectivité lui permet d'avoir des projets ambitieux. Elle a également pour objectif de développer les services offerts aux habitants de la CC2SO, des plus jeunes aux plus âgés. Dans ce cadre, elle s'assure que la comptabilité soit rigoureuse. Elle assure de son engagement et de sa volonté de travailler avec tous les élus pour œuvrer au développement du territoire en étant force de proposition. Elle a beaucoup apprécié le travail d'équipe au sein de la CC2SO et elle aime rester à l'écoute et disponible. Elle apprécie beaucoup de travailler avec Alain DESFOSES, qui laisse s'exprimer chacun lors de toutes les réunions. Elle souligne la compétence de la direction de la CC2SO et de tout son personnel qui réalisent les décisions prises par le Conseil communautaire.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 127 voix POUR, 10 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 9 non-participations au vote la candidature de Madame DE WAZIERS Isabelle comme 1^{re} vice-présidente.

- **Le Président invite les candidats au poste de 2^e vice-président à se présenter.**

→ **Madame DELAIRE Rose-France**, commune de Poix-de-Picardie, présente sa candidature. Elle est maire de Poix-de-Picardie depuis 2014, après avoir effectué un mandat de première adjointe auprès de Romuald TRABOUILLET. Elle a été élue vice-présidente de la CCSOA en 2014 en charge du développement culturel, un travail dans lequel elle s'est engagée avec les équipes. Depuis la fusion, elle a apprécié d'avoir des collègues féminines dans la réunion des vice-présidents. Le travail de vice-président permet de porter un regard sur tout un territoire et d'échanger avec des collègues d'autres communes afin de réfléchir à ce que l'on peut apporter aux habitants. En matière de développement culturel, elle a apprécié l'esprit d'ouverture sur le territoire, ainsi que la mission de valorisation du patrimoine et des petits villages. Le rôle du vice-président consiste également à participer aux commissions et elle engage les élus à y participer pour porter la voix de leur population. Elle souligne qu'elle a une grande volonté de faire et d'être à l'écoute. Elle apprécie de pouvoir dialoguer avec le président et les vice-présidents.

En l'absence questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 123 voix POUR, 19 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 4 non-participations au vote la candidature de Madame DELAIRE Rose-France comme 2^e vice-présidente.

- **Le Président invite les candidats au poste de 3^e vice-président à se présenter.**

Monsieur BOHIN Pascal, commune de Conty et Monsieur HUYON Jean-Luc, commune de Plachy-Buyon, présentent leur candidature.

→ **Monsieur BOHIN Pascal**, commune de Conty, présente sa candidature. Il fait part du plaisir qu'il éprouve à revoir ses collègues après la période de crise sanitaire. Il était fonctionnaire territorial au Conseil départemental de la Somme en tant que responsable financier avant de se mettre en disponibilité pour exercer ses mandats électifs. Il a été conseiller municipal de Conty de 2008 à 2014 puis élu maire de Conty en 2014 et réélu en 2020. Il est conseiller départemental de la Somme et siège dans la commission culture, sport, tourisme et collèges. Il était vice-président de la communauté de communes du Contynois jusqu'en

2017 (en charge du tourisme) et a ensuite été vice-président de la CC2SO en charge du tourisme. Il souhaite continuer à avoir la chance de travailler dans cette communauté de communes qu'il a modestement contribué à construire. Ce ne fut pas simple car certains élus qui la composent venaient de petites communautés de communes et sont passés d'une structure de 23 communes et 9 500 habitants à une structure de 119 communes et 40 000 habitants, ce qui a nécessité un effort de communication. En effet, certains habitants avaient l'impression d'être abandonnés. En matière de tourisme, la CC2SO bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle, entre l'une des plus belles baies du monde et l'ancienne capitale régionale d'Amiens qui est très attractive, ce qu'il convient de mettre à profit. Il ajoute que le tourisme a un rôle économique, ce qui est important pour le maintien de la capacité d'investissement de la communauté de communes. Il loue le travail d'Alain Desfosses, qui s'est avéré l'homme la situation lors de la fusion de 2017. Très consensuel, il accepte d'aborder tous les sujets et fait toujours émerger un terrain d'entente. De plus, il se repose sur une belle administration. Pour ces raisons, il souhaite obtenir un nouveau mandat.

→ **Monsieur HUYON Jean-Luc**, commune de Plachy-Buyon, présente sa candidature. Il indique qu'il vient d'être élu. Il était au conseil municipal pendant les deux mandats précédents. Père et grand-père, il est retraité après avoir effectué toute sa carrière dans la banque en Picardie. Il souhaite apporter sa pièce à l'édifice en tant que nouvel élu. Il est déçu que certains anciens élus lui aient reproché de présenter sa candidature.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur ces candidatures.

Les résultats sont :

- BOHIN Pascal : 79 voix POUR
- HUYON Jean-Luc : 57 voix POUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 79 voix POUR, 8 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 2 non-participations au vote la candidature de BOHIN Pascal comme 3^e vice-président.

• **Le Président invite les candidats au poste de 4^e vice-président à se présenter.**

→ **Monsieur LEFEUVRE Jannick**, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, est maire principal de sa commune depuis 2001. Il est membre du bureau de la CC2SO depuis sa création et avait postulé en 2014 à la fonction de vice-président au moment de son départ en retraite. Il a d'abord été vice-président en charge de l'urbanisme (il a ainsi participé à la mise en place du PLUi qui a suscité de nombreux débats) puis il est devenu vice-président des affaires scolaires en 2017 suite à la prise de cette compétence par la Communauté de communes en 2016. Cela a occasionné un travail fourni qui n'est pas terminé. Il a continué à suivre les travaux sur le PLUi. Il loue le travail des services de la CC2SO qui ont permis d'accueillir dans les meilleures conditions les élèves pendant la pandémie. Le travail à la CC2SO est agréable, les conditions y sont favorables, la discussion, le consensus, l'écoute et le respect de l'autre y sont la règle.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 127 voix POUR, 15 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 4 non-participations au vote la candidature de Monsieur LEFEUVRE Jannick comme 4^e vice-président.

• **Le Président invite les candidats au poste de 5^e vice-président à se présenter.**

→ **Monsieur STOTER Jean-Jacques**, commune de Briquemessnil-Floxicourt, présente sa candidature. Il est retraité de l'Éducation nationale, marié, père et grand-père. Il est maire de Briquemessnil-Floxicourt depuis 1995, commune frontalière avec la métropole amiénoise qui a choisi d'appartenir à la CC2SO. Il est également conseiller départemental du canton de Molliens-Dreuil (devenu le canton d'Ailly-sur-Somme), vice-président de la CCSOA depuis sa création, il fut candidat à la présidence de la CCSOA contre Alain DESFOSSÉS et il travaille à ses côtés au service de la population, ce qui fonde leurs engagements respectifs. Il apprécie le dialogue qui règne au sein de la CC2SO. La proximité est le maître-mot de son engagement et il tient à rester à l'écoute. Il souhaite penser à chacun dans cet ensemble de 40 000 habitants et chercher les projets et les services à rendre à la population. L'installation de la CC2SO consécutive à des élections est l'occasion de définir un projet de territoire qui rassemble tout le monde et ressemble à ce que nous sommes.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 130 voix POUR, 11 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 5 non-participations au vote la candidature de Monsieur STOTER Jean-Jacques comme 5^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 6^e vice-président à se présenter.**

→ **Monsieur LENGLET Xavier**, commune de Vergies, présente sa candidature. Résolument tourné vers l'avenir, il est heureux de se tenir auprès des élus avec la volonté commune de participer collectivement à la vie du territoire. Il a été élu maire de Vergies en 2014 et vice-président de la CCRO, et en 2017 il fut l'un des plus réticents à la fusion des trois communautés de communes car les élus avaient tant de choses à apprendre. La chronologie des élus n'est pas celle des citoyens ou des administrés et les évolutions législatives se heurtent souvent aux réalités de terrain. Il a appris à travailler avec les élus et les équipes des services de la CC2SO dans l'intérêt des habitants du territoire. Vice-président à l'urbanisme, il a découvert la Communauté de communes. L'élaboration des trois PLUi ne fut pas un long fleuve tranquille et deux anciens élus l'ont aidé dans cette tâche (Jannick Lefeuvre et Joseph Bleyaert) et il les en remercie. Au cours des trois dernières années il a représenté l'EPCI au pôle métropolitain et au sein de la SAS Somme sud-ouest énergie. Il revient vers le Conseil communautaire aujourd'hui avec le sentiment d'avoir tout fait. Si certains estiment que leur commune n'est pas assez servie, il est indéniable que les vice-présidents en place ont agi avec conscience et rigueur. Comme le dit le président : « Comm de comm, outil des communes », c'est ainsi que le législateur a imaginé ce regroupement de communes. Il appelle à faire ensemble ce que l'on peut faire seul, une phrase qui doit rester la devise des élus pour le prochain mandat. Les maires des petites communes appréhendent mieux que quiconque les problématiques auxquelles sont confrontés leurs habitants et il est pour eux naturel de prendre du recul avant chaque décision, quitte à prendre le temps de la réflexion. Aujourd'hui, les voix divergentes sur la localisation des investissements de la CC2SO sont rares. Tous n'auront pas un city-stade ou des crèches financées par la CC2SO, et pour les maires ruraux il est judicieux que les choix se portent sur les bourgs voisins. Il renouvelle l'engagement tenu voici trois ans : s'atteler à la tâche, travailler, apprendre encore et encore. Il invite à garder à l'esprit que les élus seraient peu de choses s'ils étaient seuls, et encore plus sans le concours des agents de la CC2SO, les directeurs généraux adjoints et le DGS. Il est important de reconnaître leur compétence et leur disponibilité. En guise de bilan il indique qu'il a 48 ans, après 20 ans passés à la direction générale des finances publiques en charge de la gestion des collectivités locales il est aujourd'hui directeur général des services dans une commune, marié, deux enfants et quoi qu'il arrive ils resteront sa plus belle réussite.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 121 voix POUR, 22 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 3 non-participations au vote la candidature de Monsieur LENGLET Xavier comme 6^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 7^e vice-président à se présenter.**

→ **Monsieur ROBITAILLE Pierre**, commune de Caulières, indique qu'il a 67 ans, qu'il est marié et maire de la commune de Caulières. Il est agriculteur en société avec son fils et retraité du métier de cadre dans une coopérative agricole. Lors du mandat précédent, il faisait partie du bureau et a été impliqué dans plusieurs commissions (finances, communication, patrimoine urbanisme et PLUi pour la CCSOA). Il se propose de s'impliquer davantage avec un poste de vice-président pour représenter l'ensemble du territoire et les petites communes, et être aux côtés des délégués et de la population.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 119 voix POUR, 24 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 3 non-participations au vote la candidature de Monsieur ROBITAILLE Pierre comme 7^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 8^e vice-président à se présenter.**

→ Madame Valérie MOUTON, commune de Loeuilly et Monsieur HUYON Jean-Luc, commune de Plachy-Buyon présentent leur candidature.

→ **Madame Valérie MOUTON** indique qu'elle est âgée de 50 ans, qu'elle est mère de trois enfants et que professionnellement elle a été comptable, puis est devenue assistante maternelle (pendant 15 ans) et élue. En 2011, elle est élue maire de la commune de Loeuilly, renouvelée en 2014 et vice-présidente du Contynois en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et du scolaire, forte de son expérience professionnelle. Elle a participé à la fusion des trois communautés de communes, a été reconduite dans ses fonctions et s'est vu confier l'enfance jeunesse, domaine dans lequel il y avait beaucoup à faire ; les progrès n'ont pas été très importants car la situation était très difficile. Une étude a été lancée, des chantiers sont en cours, raison pour laquelle elle présente sa candidature. Le territoire est très vaste, les populations jeunes sont très différentes d'un point à l'autre, les problèmes à résoudre sont nombreux, tant au niveau de la mobilité que de l'insertion professionnelle. Ces sujets lui tiennent à cœur. Elle souligne qu'elle a été très heureuse d'apporter sa pierre à l'édifice de cette communauté de communes dynamique, innovante et citée en modèle par ses pairs. Elle souhaite donc poursuivre ses actions avec les élus de la CC2SO.

→ **Monsieur HUYON Jean-Luc** (présentation déjà faite lors de la 3^{ème} vice-présidence).

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ces candidatures.

Les résultats sont :

- HUYON Jean-Luc : 76 voix POUR
- MOUTON Valérie : 57 voix POUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 76 voix POUR, 15 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 4 non-participations au vote la candidature de HUYON Jean-Luc comme 8^e vice-président.

• **Le Président invite les candidats au poste de 9^e vice-président à se présenter.**

→ **Monsieur François THIVERNY**, commune de BEAUCAMPS LE VIEUX, présente sa candidature. Il indique qu'il est maire de sa commune depuis trois mandats et en entame un quatrième. Il siège à la CC2SO depuis sa création, il est vice-président en charge des équipements sportifs. Son plus gros travail a consisté à suivre pendant deux ans la construction de la piscine qui nécessitait une réunion chaque semaine pour le suivi du chantier. Marié, père de famille, il a trois enfants et sept petits-enfants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 103 voix POUR, 39 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 4 non-participations au vote la candidature de Monsieur THIVERNY François comme 9^e vice-président.

• **Le Président invite les candidats au poste de 10^e vice-président à se présenter.**

→ **Monsieur HEBERT Thierry**, commune d'AVELESGES, présente sa candidature. Âgé de 56 ans et père de trois enfants, il est maire de sa commune depuis 2003, au conseil municipal depuis 1995 et délégué communautaire depuis la création de la CCSOA en 2004 où il a siégé dans quatre commissions différentes (assainissement, voirie, etc.). Il a ensuite été élu au bureau communautaire et vice-président de la CCSOA en charge de la voirie. En 2017, lors de la fusion des trois communautés de communes, il s'est vu confier le patrimoine et la GEMAPI. La gestion du patrimoine concerne plus d'une centaine de bâtiments, le suivi des chantiers, le suivi des syndicats (aménagement de la selle, de l'Airaines, de la Vimeuse, de la Bresle). Il est également délégué à l'EPTB de la Bresle en tant que vice-président. Il est presque toujours présent à toutes ces réunions et droit comme un i, en qualité d'ancien militaire. Professionnellement, il dirige le syndicat d'eau du Liger dans lequel il travaille depuis 20 ans. Auparavant, il était conducteur de travaux dans une entreprise de travaux publics. S'il est à nouveau élu vice-président, il répondra présent.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 134 voix POUR, 11 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 1 non-participation au vote la candidature de Monsieur HEBERT Thierry comme 10^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 11^e vice-président à se présenter.**

Monsieur CAULIER Amaury, commune de Oisemont et Monsieur MANACH Sylvain, commune de Oisemont, présentent leur candidature.

→ **Monsieur CAULIER Amaury** félicite les élus des conseils municipaux et les maires récemment élus. Il est âgé de 35 ans et père de deux filles. Il est infirmier anesthésiste au centre hospitalier d'Abbeville. Diplômé infirmier en 2007, il a travaillé deux ans dans les DOM-TOM avant de revenir à Abbeville et d'obtenir son diplôme d'État d'anesthésie. Élu maire de Oisemont le 28 mai dernier, il mène les affaires courantes et les projets grâce à une très bonne équipe. Il s'est forgé une expérience dans le monde associatif et y a gravi les échelons. Oisemont compte 1 200 habitants et est un ancien chef-lieu de canton. Il affirme que les cantons ont besoin des communes et ces dernières ont besoin de la Communauté de communes. L'ancienne CCRO a tout sa place dans la CC2SO, de par sa richesse culturelle, sa ruralité et son bassin de population très varié. Il présente sa candidature au poste de vice-président pour continuer de tirer vers le haut son ancien canton et, surtout, en harmonie avec le territoire de la CC2SO. Il est prêt à s'engager pour le territoire. Afin d'allier ses différentes fonctions, à partir du 1^{er} septembre il prendra un temps partiel à l'hôpital afin d'exercer pleinement ses différentes missions que les électeurs lui ont confiées. Au lendemain de cette crise sanitaire, il souhaite redonner vie au territoire, tirer les leçons du passé et tenter de modifier les habitudes et les comportements. Il souhaite que sa motivation, son envie de servir et de partager, sa jeunesse et son tempérament mesuré soient une force pour la collectivité.

→ **Sylvain MANACH, commune de Oisemont**, indique qu'il est conseiller municipal de la commune de Oisemont. Précédemment, il avait été conseiller puis maire. Il a œuvré avec Isabelle de Waziers au sein de la CCRO puis auprès d'Alain DESFOSES au sein de la CC2SO. Sa première expérience à la CCRO et à la CC2SO après la fusion a été très dynamique, bénéfique et bienveillante, de nombreux sujets ont été traités : petite enfance, scolaire, bien vieillir, mobilité, aménagement, culture, loisirs, développement économique et environnement, mais il faut rester très vigilant et actif pour défendre les intérêts du territoire et encadrer les commissions. Grâce au soutien du président, des vice-présidents, des membres du bureau et des conseillers communautaires, la fusion a été mise en place, ainsi que les commissions et la politique axée pour tous, au bénéfice du territoire. Il reste des sujets importants à définir : aménagement du territoire, développement économique. Le programme d'intérêt général qu'il a mis en route vise à résorber l'habitat indigne, l'insalubrité et la précarité énergétique sur le territoire ; si le conseil l'y autorise, il souhaite mener à terme ce programme pour le bien de la population, du territoire et pour la dynamique de la CC2SO. Il est homme de dialogue et de conviction. Si le Conseil l'y autorise, il continuera de s'investir avec les élus et le président.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ces candidatures.

Les résultats sont :

- CAULIER Amaury : 83 voix POUR
- MANACH Sylvain : 44 voix POUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 83 voix POUR, 15 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 4 non-participations au vote la candidature de CAULIER Amaury comme 11^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 12^e vice-président à se présenter.**

→ **Madame STAMPER Michèle**, commune de Lignières-Châtelain, présente sa candidature. Elle est notaire et a accompli quatre mandats de conseiller municipal à Quevauvillers, dont deux comme adjoint. Elle est aujourd'hui conseiller municipal à la Lignières-Châtelain. Elle bénéficie d'une expérience du terrain et de la connaissance du monde rural.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 121 voix POUR et 20 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 5 non-participations au vote la candidature de Madame STAMPER Michèle comme 12^e vice-présidente.

- **Le Président invite les candidats au poste de 13^e vice-président à se présenter.**

→ **Madame D'HOINE Catherine**, commune de Namps-Maisnil, présente sa candidature. Elle a eu le plaisir de partager la création de la CC2SO. Ce bébé va monter en puissance avec des projets en cours et de nombreux autres à lancer. Elle aura plaisir à partager ces projets avec les élus du Conseil communautaire.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 121 voix POUR, 17 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 8 non-participations au vote la candidature de Madame D'HOINE Catherine comme 13^e vice-présidente.

- **Le Président invite les candidats au poste de 14^e vice-président à se présenter.**

→ **Monsieur FROIDURE James**, commune d'Hornoy-le-Bourg, présente sa candidature. Il est élu de sa commune depuis 1983. Après avoir été adjoint, il est maire depuis son deuxième mandat. Au sein de la CC2SO, il a été en charge de la petite enfance, avec de gros projets à mener, notamment la crèche communautaire d'Airaines (le permis de construire est en cours). Marié, père de trois enfants et grand-père de quatre petites filles, il présente sa candidature afin de poursuivre ses actions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 103 voix POUR, 40 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 3 non-participations au vote la candidature de Monsieur FROIDURE James comme 14^e vice-président.

- **Le Président invite les candidats au poste de 15^e vice-président à se présenter.**

Monsieur NOBLESSE Albert, commune d'Airaines, et Sylvain Charbonnier, commune de Molliens-Dreuil, présentent leur candidature.

→ **Monsieur Sylvain CHARBONNIER**, commune de Molliens-Dreuil, âgé de 41 ans, s'excuse auprès d'Albert Noblesse, mais il souhaite aller au bout de ses convictions. Il est maire de sa commune, vivant depuis quelques années dans la région à laquelle il est très attaché. Il souhaite apporter de la jeunesse et bien d'autres choses à partir de ses actions sur le plan communal, intercommunal et de ses réalisations professionnelles. Sur le plan communal, il estime avoir réussi à réveiller un ancien chef-lieu de canton et il invite chacun au marché des producteurs locaux qui se tient le samedi. Au cours du précédent mandat, il était simple conseiller communautaire, ce qui est source de frustration, tant il est difficile de voter sur des sujets que l'on ne connaît pas, d'où les très nombreuses questions qu'il a posées au cours des réunions du Conseil communautaire, afin de comprendre et de prendre les bonnes décisions. Il a néanmoins été membre actif des commissions urbanisme et scolaire. Ingénieur de formation, il a travaillé dans les industries automobile, pharmaceutique et ferroviaire. C'est la réforme des rythmes scolaires qui l'a conduit à prendre des responsabilités publiques. Il s'intéresse particulièrement aux questions scolaires, au développement durable et aux énergies renouvelables. Il a repris des études de master 2 de sciences politiques pour mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons. Une communauté de communes qui prend des compétences de manière pertinente est un parfait outil, mais ce n'est pas la solution à tous les problèmes, et il y a parfois des avantages à ce que telle ou telle compétence soit exercée par une autre collectivité. Il souhaite s'engager et s'il est élu il sera présent.

→ **Monsieur NOBLESSE Albert**, commune d'Airaines, confirme qu'il avait cru que les élus de son canton s'étaient engagés à respecter le vote interne. Il est très heureux de retrouver les élus de la CC2SO après cette période difficile. Âgé de 67 ans, il a deux enfants. Issu d'une famille très modeste, il s'est installé comme agriculteur à Airaines en 1974 sur une petite exploitation de 30 hectares qu'il a étendue à 420 hectares. Une partie de cette surface a été exploitée en agriculture biologique dès 1997. Il a fait valoir ses droits à la retraite en 2013. Il a été élu maire d'Airaines en 2014. Sa commune compte 2 404 habitants, s'étend sur 1 600 hectares et compte plus de 90 entreprises. Il a remporté avec son équipe les élections du 28 juin 2020 avec 54 % des voix à l'issue d'une triangulaire. C'est le résultat du travail d'équipe accompli. Lors de l'installation du conseil municipal il a été reconduit comme maire par 15 voix sur 19. Conseiller communautaire depuis 2014, il a été membre des commissions développement économique, aménagement du territoire, social et il a participé à de nombreuses réunions pour l'élaboration du PLUi. Par ailleurs, il est membre du conseil de surveillance de l'EPISSOS. Très présent aux réunions de Conseil communautaire, il a

souvent pris la parole afin d'enrichir les débats pour le bien de la communauté. Il apprécie de travailler dans ces commissions et avec les délégués communautaires. La CC2SO est la plus importante des Hauts-de-France, elle est un des poumons économiques du territoire. Il est très attaché à la ruralité et se présente au poste de vice-président afin de mettre son expérience et ses connaissances au service de la CC2SO.

Les résultats sont :

- NOBLESSE Albert : 74 voix POUR
- CHARBONNIER Sylvain : 62 voix POUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE par 74 voix POUR, 7 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 3 non-participations au vote la candidature de NOBLESSE Albert comme 15^e vice-président.

9. Détermination du nombre de membres du bureau

Le Président rappelle que précédemment le nombre de membres du bureau s'élevait à cinq par ancien canton (Allery étant rattaché à Molliens-Dreuil), afin que les vice-présidents ne soient pas les seuls à décider. Il propose au Conseil de se prononcer sur ce nombre.

Céline SINOQUET, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande si les anciens membres du bureau estimaient être suffisamment nombreux.

Pascal BOHIN, Maire de Conty, en tant que vice-président et membre du bureau, estime que 25 est un bon chiffre et que c'est la jauge quasi idéale.

Le Président souligne que cela porte à 40 le nombre de représentants, sans compter le président. Il affirme qu'à 40 il est encore possible de faire un tour de table sur des sujets importants, ce qui est intéressant.

Thierry HEBERT, commune d'Aveslès, explique que les commissions de travail émettent un avis qui est ensuite analysé par le bureau puis soumis aux vice-présidents et enfin soumis au vote de l'assemblée du Conseil communautaire, ce qui représente un grand nombre de filtres.

Le Président indique que les services de la Communauté de communes seront présentés plus complètement lors d'une prochaine séance, afin que les élus puissent choisir leur(s) commission(s) en connaissance de cause.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote sur ce point.

Le Conseil communautaire par 137 voix POUR, 1 voix CONTRE (TRABOUILLET Romuald), 1 ABSTENTION (MOREL Claude) et 7 non-participations au vote FIXE le nombre de membres du bureau à 25.

La suspension de séance est nouvellement accordée pour permettre aux élus de se concerter.

10. Élection des membres du bureau

Le Président indique que l'élection des membres du bureau s'effectue au scrutin secret, uninominal à trois tours identiques à celui prévu pour l'élection du Président (Conseil d'État du 23 avril 2009 n° 319-812).

• Élection du membre du bureau n° 1

Le Président invite les candidats pour le canton de Conty à se faire connaître.

Madame PERONNE Michèle, commune d'Oresmaux, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 110 voix POUR, 10 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 26 non-participations au vote la candidature de Madame PERONNE Michèle comme premier membre du bureau avec délégation de vice-président.

- **Élection du membre du bureau n° 2**

Le Président invite les candidats pour le canton d'Hornoy-le-Bourg à se faire connaître.

Madame DE SAINT GERMAIN Lyliane, commune de Dromesnil, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 133 voix POUR, 6 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 7 non-participations au vote la candidature de Madame DE SAINT GERMAIN Lyliane comme deuxième membre du bureau avec délégation de vice-président.

- **Élection du membre du bureau n° 3**

Le Président invite les candidats pour le canton de Molliens-Dreuil à se faire connaître.

Madame DEVAUX Ginette, commune de Quevauvillers, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 128 voix POUR, 7 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 11 non-participations au vote la candidature de Madame DEVAUX Ginette comme troisième membre du bureau avec délégation de vice-président.

- **Élection du membre du bureau n° 4**

Le Président invite les candidats pour le canton de Oisemont à se faire connaître.

Monsieur QUEVAUVILLERS Louis, commune d'Aumâtre, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 128 voix POUR, 14 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 4 non-participations au vote la candidature de Monsieur QUEVAUVILLERS Louis comme quatrième membre du bureau avec délégation de vice-président.

- **Élection du membre du bureau n° 5**

Le Président invite les candidats pour le canton de Poix-de-Picardie à se faire connaître.

Monsieur GOETHALS Eddy, commune de Fricamps, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 117 voix POUR et 6 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 23 non-participations au vote la candidature de Monsieur GOETHALS Eddy comme cinquième membre du bureau avec délégation de vice-président.

- **Élection du membre du bureau n° 6**

Le Président invite les candidats pour le canton de Conty à se faire connaître.

Madame MOUTON Valérie, commune de O-de-Selle, présente sa candidature.

Monsieur MARGRY Jean-Pierre, commune de O-de-Selle, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ces candidatures.

Les résultats sont :

- MARGRY Jean-Pierre : 56 voix POUR
- MOUTON Valérie : 63 voix POUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 63 voix POUR et 19 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 8 non-participations au vote la candidature de Madame MOUTON Valérie comme sixième membre du bureau avec délégation de vice-président.

- ***Élection du membre du bureau n°7***

Le Président invite les candidats pour le canton d'Hornoy-le-Bourg, à se faire connaître.

Madame MICHAUX Colette, commune de Liomer, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 115 voix POUR, 21 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 10 non-participations au vote la candidature de Madame MICHAUX Colette comme septième membre du bureau avec délégation de vice-président.

- ***Élection du membre du bureau n° 8***

Le Président invite les candidats pour le canton de Molliens-Dreuil à se faire connaître.

Monsieur CAUX Gaël, commune de Riencourt, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 129 voix POUR, 8 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 9 non-participations au vote la candidature de Monsieur CAUX Gaël comme huitième membre du bureau avec délégation de vice-président.

- ***Élection du membre du bureau n°9***

Le Président invite les candidats pour le canton de Oisemont à se faire connaître.

Monsieur DUFOUR Guy, commune de Fontaine-le-Sec, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 127 voix POUR, 13 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 6 non-participations au vote la candidature de Monsieur DUFOUR Guy comme neuvième membre du bureau avec délégation de vice-président.

- ***Élection du membre du bureau n°10***

Le Président invite les candidats pour le canton de Poix-de-Picardie à se faire connaître.

Madame VASSEUR Dany, commune de Guizancourt, présente sa candidature.

Madame TERNOIS Jocelyne, commune de Hescamps, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ces candidatures.

Les résultats sont :

- TERNOIS Jocelyne : 25 voix POUR
- VASSEUR Dany : 80 voix POUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 80 voix POUR, 25 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 16 non-participations au vote la candidature de Madame VASSEUR Dany comme dixième membre du bureau avec délégation de vice-président.

- **Élection du membre du bureau n°11**

Le Président invite les candidats pour le canton de Conty à se faire connaître.

Monsieur MARSEILLE Frédéric, commune de Thoix, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 126 voix POUR, 11 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 9 non-participations au vote la candidature de Monsieur MARSEILLE Frédéric comme onzième membre du bureau avec délégation de vice-président.

- **Élection du membre du bureau n°12**

Le Président invite les candidats pour le canton de Hornoy-le-Bourg à se faire connaître.

Madame SINOQUET Céline, commune de Hornoy-le-Bourg, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 129 voix POUR, 7 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 10 non-participations au vote la candidature de Madame SINOQUET Céline comme douzième membre du bureau avec délégation de vice-président.

- **Élection du membre du bureau n°13**

Le Président invite les candidats pour le canton de Hornoy-le-Bourg à se faire connaître.

La candidature de Madame LEGRAND Anne, commune de Montagne Fayel, est présentée par son suppléant.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, a APPROUVE à 121 voix POUR, 17 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 8 non-participations au vote la candidature de Madame LEGRAND Anne comme treizième membre du bureau avec délégation de vice-président.

- **Élection du membre du bureau n°14**

Le Président invite les candidats pour le canton de Hornoy-le-Bourg à se faire connaître.

Madame DUCROCQ Sylvie, commune de Framicourt, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 133 voix POUR, 5 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 8 non-participations au vote la candidature de Madame DUCROCQ Sylvie comme quatorzième membre du bureau avec délégation vice-président.

- **Élection du membre du bureau n°15**

Le Président invite les candidats pour le canton de Poix-de-Picardie à se faire connaître.

Monsieur DEMARQUET Jean-Pierre, commune de Moyencourt-les-Poix, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 131 voix POUR, 8 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 7 non-participations au vote la candidature de Monsieur DEMARQUET Jean-Pierre comme quinzième membre du bureau avec délégation vice-président.

- **Élection du membre du bureau n°16**

Le Président invite les candidats pour le canton de Conty à se faire connaître.

Monsieur de MONCLIN Arnaud, commune de Courcelles-sous-Thoix, présente sa candidature.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 117 voix POUR et 19 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 10 non-participations au vote la candidature de Monsieur DE MONCLIN Arnaud comme seizième membre du bureau avec délégation vice-président.

- **Élection du membre du bureau n°17**

Le Président invite les candidats pour le canton de Hornoy-le-Bourg à se faire connaître.

Monsieur HESSE Hervé, commune de Thieulloy-L'Abbaye, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 124 voix POUR et 13 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 9 non-participations au vote la candidature de Monsieur HESSE Hervé comme dix-septième membre du bureau avec délégation vice-président.

- **Élection du membre du bureau n°18**

Le Président invite les candidats pour le canton de Molliens-Dreuil à se faire connaître.

→ Monsieur ROUILLARD François, commune d'Airaines, présente sa candidature.

→ Monsieur CHARBONNIER Sylvain, commune de Molliens-Dreuil, présente sa candidature. Il précise que s'il n'était pas élu il se présenterait au prochain scrutin concernant Molliens-Dreuil afin de chercher à ce que sa commune soit représentée au sein du bureau.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de voter sur ces candidatures.

Les résultats sont :

- CHARBONNIER Sylvain : 57 voix POUR
- ROUILLARD François : 75 voix POUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 75 voix POUR, 8 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 6 non-participations au vote la candidature de Monsieur ROUILLARD François comme dix-huitième membre du bureau avec délégation vice-président.

- **Élection du membre du bureau n°19**

Le Président invite les candidats pour le canton de Oisemont à se faire connaître.

Monsieur CALIPPE Alain, commune de Fresneville, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 107 voix POUR, 30 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 9 non-participations au vote la candidature de Monsieur CALIPPE Alain comme dix-neuvième membre du bureau avec délégation vice-président.

- **Élection du membre du bureau n°20**

Le Président invite les candidats pour le canton de Poix-de-Picardie à se faire connaître.

→Monsieur DARSIN Didier, commune de Croixrault, présente sa candidature.

→Madame TERNOIS Jocelyne, commune de Hescamps, présente sa candidature

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ces candidatures.

Les résultats sont :

- DARSIN Didier : 71 voix POUR
- TERNOIS Jocelyne : 47 voix POUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 71 voix POUR, 16 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 12 non-participations au vote la candidature de Monsieur DARSIN Didier comme vingtième membre du bureau avec délégation vice-président.

- ***Élection du membre du bureau n°21***

Le Président invite les candidats pour le canton de Conty à se faire connaître.

Madame GREVIN Cécile, commune de Conty, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 127 voix POUR, 9 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 10 non-participations au vote la candidature de Madame GREVIN Cécile comme vingt-et-unième membre du bureau avec délégation vice-président.

- ***Élection du membre du bureau n°22***

Le Président invite les candidats pour le canton de Hornoy-le-Bourg à se faire connaître.

Monsieur IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, commune de Beaucamps-le-vieux, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 120 voix POUR, 16 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 10 non-participations au vote la candidature de Monsieur IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques comme vingt-deuxième membre du bureau avec délégation vice-président.

- ***Élection du membre du bureau n°23***

Le Président invite les candidats pour le canton de Molliens-Dreuil à se faire connaître.

Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines présente sa candidature

Monsieur CHARBONNIER Sylvain, commune de Molliens-Dreuil, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur ces candidatures.

Les résultats sont :

- CHARBONNIER Sylvain : 82 voix POUR
- LEFEBVRE Jean-Luc : 50 voix POUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 82 voix POUR, 9 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 5 non-participations au vote la candidature de Monsieur CHARBONNIER Sylvain comme vingt-troisième membre du bureau avec délégation vice-président.

- ***Élection du membre du bureau n°24***

Le Président invite les candidats pour le canton de Oisemont à se faire connaître.

Madame ESCARD Marie-Elisabeth, commune de Le Mazis, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 128 voix POUR, 8 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 10 non-participations au vote la candidature de Madame ESCARD Marie-Elisabeth comme vingt-quatrième membre du bureau avec délégation vice-président.

- ***Élection du membre du bureau n°25***

Le Président invite les candidats pour le canton de Poix-de-Picardie à se faire connaître.

→ Monsieur AUBREE Pascal, commune de Bussy-les-Poix, présente sa candidature.

→ Madame TERNOIS Jocelyne, commune de Hescamps, présente sa candidature.

En l'absence de questions, le Président propose de voter sur ces candidatures.

Les résultats sont :

- AUBREE Pascal : 69 voix POUR
- TERNOIS Jocelyne : 53 voix POUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à 69 voix POUR, 14 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et 10 non-participations au vote la candidature de Monsieur AUBREE Pascal comme vingt-cinquième membre du bureau avec délégation vice-président.

11. Lecture de la Charte de l'élu local par le Président

Le Président lit en séance le texte suivant, qui est un condensé de la Charte de l'élu local :

« L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquels il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Le Président invite les membres du Conseil à lire ultérieurement l'ensemble de la Charte.

L'Assemblée donne acte au Président de la lecture de la Charte de l'élu local.

12. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président rappelle que cette importante commission est constituée des vice-présidents. Il rappelle le nom des membres et titulaires sortants.

Il s'enquiert des candidats à la fonction de membre titulaire.

Thierry HEBERT (AVELESGES), Xavier LENGLET (VERGIES), François THIVERNY (BEAUCAMPS-LE-VIEUX), Rose-France DELAIRE (POIX-DE-PICARDIE) et Jean-Jacques STOTER (BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT) font part de leur candidature.

Le Président s'enquiert des candidats à la fonction de membre suppléant.

Pierre ROBITAILLE (CAULIERES), James FROIDURE (HORNOY-LE-BOURG), Catherine D'HOINE (NAMPS-MAISNIL, Jannick LEFEUVRE (LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN) et HUYON Jean-Luc (PLACHY-BUYON) font part de leur candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 139 voix POUR, 1 voix CONTRE (TERNOIS Jocelyne), 3 ABSTENTIONS (DUCHOSSOY Stéphane, BLAREL Marc et MARIAGE Bruno) et 3 non-participations au vote, FIXE la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

Président : Alain DESFOSES

Titulaires

- Thierry HEBERT (AVELESGES)
- Xavier LENGLET (VERGIES)
- François THIVERNY (BEAUCAMPS-LE-VIEUX)
- Rose-France DELAIRE (POIX-DE-PICARDIE)
- Jean-Jacques STOTER (BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT)

Suppléants

- Pierre ROBITAILLE (CAULIERES)
- James FROIDURE (HORNOY-LE-BOURG)
- Catherine D'HOINE (NAMPS-MAISNIL)
- Jannick LEFEUVRE (LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN)
- HUYON Jean-Luc (PLACHY-BUYON)

13. Vote à scrutin de liste pour la désignation des représentants au sein de syndicats et organismes extérieurs.

Le Président propose d'opter pour le vote par scrutin de liste, afin de gagner du temps.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de voter à main levée sur ce point.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, ADOPTE le principe de vote par scrutin de liste.

14. Election des délégués à Somme Numérique

Le Président rappelle le nom des membres et titulaires sortants.

Jannick LEFEUVRE, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, demande s'il sera possible de débattre de ces délégations lors d'une séance future. En effet, il estime qu'il serait intéressant que, par exemple, le futur vice-président en charge de la communication siège à Somme Numérique. De la même manière, le vice-président SPANC érosion/Gemapi devrait siéger au syndicat de la Bresle.

Le Président explique que l'organisation retenue est contrainte par la réglementation et le calendrier.

Monsieur Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, ajoute que d'un point de vue réglementaire il n'est pas possible de revenir sur ces désignations sauf à ce que les membres désignés fassent part de leur démission.

Le Président s'enquiert des candidatures à la fonction de délégué à Somme Numérique.

Romuald TRABOUILLET (POIX-DE-PICARDIE), Isabelle de WAZIERS (LIGNIERES-EN-VIMEU) et Arnaud de MONCLIN (COURCELLES-SOUS-THOIX) présentent leur candidature.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 138 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 6 non-participations au vote, élit les représentants ci-dessous auprès de Somme Numérique :

- Romuald TRABOUILLET (POIX-DE-PICARDIE)
- Isabelle de WAZIERS (LIGNIERES-EN-VIMEU)
- Arnaud de MONCLIN (COURCELLES-SOUS-THOIX).

15. Election des délégués à l'AMEVA

Thierry HEBERT, commune d'Avelesges, explique que l'Ameva est un organisme important qui aide les collectivités sur la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Le Président indique qu'il y aura deux délégués titulaires à l'Ameva.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, estime qu'il est frustrant de se limiter à deux délégués de la CC2SO au sein de l'Ameva.

Le Président répond qu'il est contraint de respecter les statuts de l'Ameva.

Il s'enquiert des candidatures.

Valérie MOUTON (O-DE-SELLE) et Marc WURMSER (ORESMAUX) présentent leur candidature.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 127 voix POUR, 3 voix CONTRE, 10 ABSTENTIONS et 6 non-participations au vote, élit les représentants ci-dessous au sein de l'AMEVA :

- Valérie MOUTON (Ô-DE-SELLE)
- Marc WURMSER (ORESMAUX)

16. Election des délégués au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

Le Président rappelle le nom des délégués sortants.

Il indique qu'il est candidat et s'enquiert des autres candidatures.

Jean-Jacques STOTER, Isabelle de WAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE et Anne LEGRAND présentent leur candidature.

Le Président indique qu'il y a sept candidats pour six places, ce qui signifie qu'un vote à la majorité relative pour chaque candidat doit être organisé. Les six candidats recueillant le plus de voix seront élus.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, élit les représentants ci-dessous au sein du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois :

- Alain DESFOSSÉS : 128 voix POUR / 8 bulletins blancs / 10 non-participations au vote
- Jean-Jacques STOTER : 124 voix POUR / 14 bulletins blancs / 8 non-participations au vote
- Isabelle de WAZIERS : 115 voix POUR / 22 bulletins blancs / 9 non-participations au vote
- Pascal BOHIN : 89 voix POUR / 42 bulletins blancs / 15 non-participations au vote
- Xavier LENGLET : 94 voix POUR / 37 bulletins blancs / 15 non-participations au vote
- Albert NOBLESSE : 80 voix POUR / 52 bulletins blancs / 14 non-participations au vote

17. Election des délégués de l'Agence de Développement d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA).

Le Président rappelle le nom des délégués sortants.

Isabelle de WAZIERS, commune de Lignières-en-Vimeu, explique que par cette agence passent l'ensemble des droits des sols.

Le Président ajoute que cette agence ouvre également à la révision du SCOT. C'est un outil de la communauté de communes.

Il s'enquiert des candidatures.

Isabelle de WAZIERS, commune de LIGNIERES-EN-VIMEU, présente sa candidature en qualité de TITULAIRE, Michèle STAMPER, commune de LIGNIERES-CHATELAIN et présente sa candidature en qualité de SUPPLEANTE.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 130 voix POUR, 5 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 10 non-participations au vote, élit les représentants ci-dessus au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) :

- Isabelle de WAZIERS : LIGNIERES EN VIMEU en qualité de TITULAIRE
- Michèle STAMPER : LIGNIERES CHATELAIN en qualité de SUPPLEANTE

18. Election des délégués au du Syndicat Mixte « Championnat d'attelage de Conty »

Le Président rappelle le nom des délégués sortants.

Pascal BOHIN, commune de Conty, explique que ce syndicat regroupe la CC2SO et le conseil départemental de la Somme. Il est propriétaire des équipements construits en 2001 et en 2012 pour l'organisation du championnat du monde d'attelage de Conty (manège, restaurant, ateliers du val de selle, boxes, carrière construite en 2014). Ces équipements sont mis à disposition par le syndicat dans le cadre d'une DSP aux ateliers du val de selle jusqu'à fin 2023.

Le Président s'enquiert des candidatures à la fonction de titulaire.

Jean-Michel RENAUX (CONTY), Jérémie BOSSU (NAMPTY), Nicolas PORTOIS (O DE SELLE) et Arnaud de MONCLIN (COURCELLES SOUS THOIX) présentent leur candidature.

Le Président s'enquiert des candidatures à la fonction de suppléant.

Michèle PERONNE (ORESMAUX), Jean-Pierre MARGRY (O DE SELLE), Cécile GREVIN (CONTY), Thibaut DOMISSE (BELLEUSE) et présentent leur candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 132 voix POUR, 1 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS et 10 non-participations au vote, élit les représentants ci-dessous au sein du Syndicat Mixte « Championnat d'attelage de Conty » :

Titulaires

- Jean-Michel RENAUX (CONTY)
- Jérémie BOSSU (NAMPTY)
- Nicolas PORTOIS (O-DE-SELLE)
- Arnaud de MONCLIN (COURCELLES-SOUS-THOIX)

Suppléants

- Michèle PERONNE (ORESMAUX)
- Jean-Pierre MARGRY (O-DE-SELLE)
- Cécile GREVIN (CONTY)
- Thibaut DOMISSE (BELLEUSE).

19. Election des représentants au Syndicat Mixte d'Aménagement, de gestion et de valorisation de la Bresle (SMAB).

Le Président rappelle le nom des délégués sortants.

Il s'enquiert des candidatures à la fonction de titulaire.

Thierry HEBERT (AVELESGES), Colette MICHAUX (LIOMER), Firmin BOUCRY (BROCOURT) et David BLONDIN (SENARPONT) présentent leur candidature.

Le Président s'enquiert des candidatures à la fonction de suppléant.

François THIVERNY (BEAUCAMPS LE VIEUX), Christophe BLAMPOIX (NESLE L'HOPITAL), Michel CORDIER (SAINT GERMAIN SUR BRESLE) et Louis QUEVAUVILLERS (AUMATRE) présentent leur candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 132 voix POUR, 2 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 10 non-participations au vote, élit les représentants ci-dessous au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement, de gestion et de valorisation de la Bresle (SMAB) :

Titulaires

- Thierry HEBERT (AVELESGES)
- Colette MICHAUX (LIOMER)
- Firmin BOUCRY (BROCOURT)
- David BLONDIN (SENARPONT)

Suppléants

- François THIVERNY (BEUCAMPS-LE-VIEUX)
- Christophe BLAMPOIX (NESLE-L'HOPITAL)
- Michel CORDIER (SAINT-GERMAIN-SUR BRESLE)
- Louis QUEVAUVILLERS (AUMATRE).

20. Election des représentants au Syndicat mixte scolaire Ouest Amiens

Le Président explique que seule la commune de Briquemmesnil-Floxycourt est concernée par ce syndicat.

Il s'enquiert des candidatures.

Céline RINCY (conseillère municipale commune de BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT) et Jean-Bernard PRUVOT (conseiller municipal commune de BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT) présentent leur candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 132 voix POUR, 1 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 11 non-participations au vote, élit les représentants ci-dessous au sein du Syndicat Mixte scolaire Ouest Amiens :

Titulaires

- Céline RINCY (conseillère municipale commune de BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT)
- Jean-Bernard PRUVOT (conseiller municipal commune de BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT)

21. Election des représentants à l'EPISSOS (conseil de surveillance)

Le Président explique que sont membres du conseil de surveillance de l'Epissos les représentants de la CC2SO ainsi que les représentants des communes disposant d'un établissement. Par conséquent y siègent Rose-France Delaire (en tant que maire de Poix-de-Picardie), Albert Noblesse en tant que maire d'Airaines, Amaury Caulier en tant que maire de Oisemont. Isabelle de WAZIERS y siège en tant que représentante du département.

Il rappelle le nom des représentants sortants et s'enquiert des candidatures.

Jean-Jacques STOTER (BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT) et Alain DESFOSES (FRESNOY-AU-VAL) présentent leur candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 134 voix POUR, 1 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 9 non-participations au vote, élit les représentants ci-dessous au sein du conseil de surveillance de l'EPISSOS :

Titulaires

- Jean-Jacques STOTER (BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT)
- Alain DESFOSES (FRESNOY-AU-VAL)

22. Election des représentants à la SAS Somme Sud-Ouest Energies

Le Président rappelle que la CC2SO est propriétaire d'une éolienne en partenariat avec la fédération départementale d'électricité (FDE) afin d'en étudier le fonctionnement en pratique.

Il rappelle l'identité des titulaires sortants et s'enquiert des candidatures.

Alain DESFOSES (FRESNOY-AU-VAL), Xavier LENGLET (VERGIES) et Jean-Jacques STOTER (BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT) présentent leur candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 125 voix POUR, 2 voix CONTRE, 9 ABSTENTIONS et 10 non-participations au vote, élit les représentants ci-dessous au sein de la SAS Somme Sud-Ouest

Energies :

- Alain DESFOSSÉS (FRESNOY-AU-VAL)
- Xavier LENGLET (VERGIES)
- Jean-Jacques STOTER (BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT)

23. Election de représentants au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Le Président rappelle l'identité des délégués sortants.

Il s'enquiert des candidatures.

Alain DESFOSSÉS (FRESNOY-AU-VAL), Dominique DUSSUELLE (QUEVAUVILLERS), Marie-Elisabeth ESCARD (LE MAZIS), Michèle STAMPER (LIGNIERES-CHATELAIN) et Catherine D'HOINE (NAMPS-MAISNIL) présentent leur candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 135 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 9 non-participations au vote, élit les représentants ci-dessus au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

- Alain DESFOSSÉS (FRESNOY-AU-VAL)
- Dominique DUSSUELLE (QUEVAUVILLERS)
- Marie-Elisabeth ESCARD (LE MAZIS)
- Michèle STAMPER (LIGNIERES-CHATELAIN)
- Catherine D'HOINE (NAMPS-MAISNIL).

24. Election de représentants au Comité Technique

Le Président rappelle que le comité technique est une instance paritaire, composée de représentants du personnel et des élus, chargée d'examiner le fonctionnement des ressources humaines.

Le Président rappelle l'identité des représentants sortants.

Il s'enquiert des candidatures.

Alain DESFOSSÉS (FRESNOY-AU-VAL), Xavier LENGLET (VERGIES), Rose-France DELAIRE (POIX-DE-PICARDIE), François THIVERNY (BEAUCAMPS-LE-VIEUX), Catherine D'HOINE (NAMPS-MAISNIL) et Amaury CAULLIER (OISEMONT) présentent leur candidature à la fonction de titulaire.

Benoît DOLIQUE (BERGICOURT), Valérie MOUTON (O-DE-SELLE), Pascal BOHIN (CONTY), Jean-Luc HUYON (PLACHY-BUYON), Thierry HEBERT (AVELESGES), Jannick LEFEUVRE (LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN) présentent leur candidature à la fonction de suppléant.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 127 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 17 non-participations au vote, élit les représentants ci-dessous au sein du Comité Technique :

Titulaires

- Alain DESFOSSÉS (FRESNOY-AU-VAL)
- Xavier LENGLET (VERGIES)
- Rose-France DELAIRE (POIX-DE-PICARDIE)

Suppléants

- Benoît DOLIQUE (BERGICOURT)
- Valérie MOUTON (O-DE-SELLE)
- Pascal BOHIN (CONTY)
- Jean-Luc HUYON (PLACHY-BUYON)

- François THIVERNY (BEAUCAMPS-LE-VIEUX)
- Catherine D'HOINE (NAMPS-MAISNIL)
- Amaury CAULLIER (OISEMONT)
- Thierry HEBERT (AVELESGES)
- Jannick LEFEUVRE (LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN)

25. Election de représentants au Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail

Le Président propose que les délégués soient les mêmes qu'au Comité technique car les réunions se suivent.

Les candidats sont donc les suivants :

Alain DESFOSSÉS (FRESNOY-AU-VAL), Xavier LENGLET (VERGIES), Rose-France DELAIRE (POIX-DE-PICARDIE), François THIVERNY (BEAUCAMPS-LE-VIEUX), Catherine D'HOINE (NAMPS-MAISNIL) et Amaury CAULLIER (OISEMONT) présentent leur candidature à la fonction de titulaire.

Benoît DOLIQUE (BERGICOURT), Valérie MOUTON (O-DE-SELLE), Pascal BOHIN (CONTY), Jean-Luc HUYON (PLACHY-BUYON), Thierry HEBERT (AVELESGES), Jannick LEFEUVRE (LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN) présentent leur candidature à la fonction de suppléant.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 135 voix POUR, 1 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 8 non-participations au vote, élit les représentants ci-dessous au sein du Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail :

Titulaires

- Alain DESFOSSÉS (FRESNOY-AU-VAL)
- Xavier LENGLET (VERGIES)
- Rose-France DELAIRE (POIX-DE-PICARDIE)
- François THIVERNY (BEAUCAMPS-LE-VIEUX)
- Catherine D'HOINE (NAMPS-MAISNIL)
- Amaury CAULLIER (OISEMONT)

Suppléants

- Benoît DOLIQUE (BERGICOURT)
- Valérie MOUTON (O-DE-SELLE)
- Pascal BOHIN (CONTY)
- Jean-Luc HUYON (PLACHY-BUYON)
- Thierry HEBERT (AVELESGES)
- Jannick LEFEUVRE (LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN)

26. Election de représentants à TRINOVAL

Le Président s'enquiert des candidatures à la fonction de titulaire.

Les candidatures sont les suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Michel RENAUX (Conty)	Valérie MOUTON (Ô-de-Selle)
Jean-Marie ROUZAUD (Fleury)	Didier BOUTHORS (Namps-Maisnil)
Marc WURMSER (Oresmaux)	Yolaine DE PALMAERT (Contre)
Nicolas PORTOIS (Ô-de-Selle)	Nicolas BOURGOIS (Velennes)
Christophe GERAUX (Méricourt-en-Vimeux)	Céline SINOQUET (Hornoy-le-Bourg)
Alain ROUX (Hornoy-le-bourg)	Colette MICHAUX (Liomer)
Michel CORDIER (Saint-Germain-sur-Bresle)	Jean-Jacques IRIARTE ARRIOLA (Beaucamps-le-Vieux)
Hervé HESSE (Thieulloy-l'Abbaye)	Lyliane de SAINT GERMAIN (Dromesnil)
Alain DESFOSSÉS (Fresnoy-au-Val)	Jean-Jacques STOTER (Briquemesnil-Floxicourt)
Albert NOBLESSE (Airaines)	Alexis TEN (Fluy)
Dominique DUSSUELLE (Quevauvillers)	Thierry HEBERT (Avelesges)
Gaël CAUX (Riencourt)	Didier LERCH (Allery)
Jean de BEAUFORT (Le Translay)	André SIMON (Epaumesnil)
Fabrice VUE (Rambures)	Philippe DUBOS (Forceville-en-Vimeu)
Jean-Pierre RICOUART (Foucaucourt-Hors-Nesle)	Benoît BEAUCOURT (Avesnes-Chaussoy)

Christophe BLAMPOIX (Nesle-l'Hôpital)	Sylvie DUCROCQ (Framicourt)
Romuald TRABOUILLET (Poix-de-Picardie)	Rose-France DELAIRE (Poix-de-Picardie)
Denis DELATTRE (Blangy-sous-Poix)	Xavier DESPREAUX (Lamaronde)
Sabine CHELLE-POIRET (Equennes-Eramécourt)	Francis GUILBERT (Bettembos)
Jocelyne TERNOIS (Hescamps)	Patricia PREMMEREUR (Gauville)

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 134 voix POUR, 3 voix CONTRE, et 9 non-participations au vote, élit les représentants ci-dessus au sein de TRINOVAL.

27. DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Le Président explique qu'il rend compte régulièrement au Conseil communautaire et aux vice-présidents et que des délégations sont nécessaires afin de simplifier les choses.

Ces délégations lui permettent de :

- Réaliser des emprunts inscrits au budget y compris les opérations de couverture de risque prévues par l'article L.2221-5-1
- Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite du montant fixé par le Conseil communautaire
- Préparer, passer, exécuter et régler les marchés passés en procédure adaptée
- Souscrire les contrats d'assurance
- Etablir les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- Négocier et régler les rémunérations, frais, honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice
- Accepter les dons et legs
- Signer les conventions de mandat et conventions avec les communes
- Signer les baux (exclus les baux emphytéotiques)
- Signer tout compromis de vente à intervenir sur les différentes zones d'activité du territoire (commerces exclus)
- Défendre la CC2SO dans les actions intentées contre elle
- Ester en justice pour tout sujet ayant trait à la communauté de communes

La délégation relative à la réalisation des emprunts prendra fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux. Par ailleurs, le président rendra compte lors de chaque réunion de l'organe délibérant de l'utilisation de ces délégations.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 138 voix POUR, 1 voix CONTRE (LEFEBVRE Jean-Luc) 1 ABSTENTION (DANCOURT David) et 6 non-participations au vote, valide les délégations au Président.

28. DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Le Président indique que ces délégations de pouvoir au conseil communautaire au bureau concernent :

- préparation, passation, exécution et règlement des marchés et avenants qui nécessitent d'être passés avec des formalités préalables lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- prendre toutes décisions concernant le personnel de la CC2SO exclues les créations de postes,
- attribution de subventions,
- demandes de subventions déposées par la CC2SO,
- approbation et modification de tous les règlements internes à la communauté de communes

Il sera rendu compte de l'utilisation de ces délégations lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire par 138 voix POUR, 1 voix CONTRE (LEFEBVRE Jean-Luc), 2 ABSTENTIONS (TERNOIS Jocelyne et LEFEBVRE Grégory) et 5 non-participations au vote, valide les délégations au Bureau.

29. DIRECTION GENERALE

29.1. Approbation du procès-verbal du 17 février 2020

Le Président indique que seuls les délégués du précédent Conseil communautaire sont appelés à voter sur ce point.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 92 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (CELISSE Gérard et CHARBONNIER Sylvain) et 3 non-participations au vote, approuve le procès-verbal portant sur le conseil communautaire du 17 février 2020.

30. URBANISME

30.1. ADUGA : convention de financement 2020

Le Président indique que l'Aduga réalise un programme d'étude permettant la définition de projets d'aménagement, d'urbanisme, de développement et de préservation de l'environnement sur ses territoires d'intervention. Le montant de la cotisation de la convention 2020 s'élève à 30 585 €. La convention est jointe à la note distribuée aux conseillers.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **125 voix POUR, 3 voix CONTRE** (LEFEBVRE Jean-Luc, DUCHAUSSOY Stéphane, DANCOURT David), **11 ABSTENTIONS** (BOUTILLIER Corinne, BEAUCOURT Céline, VAQUER Florence, LEFEBVRE Grégory, NOPPE Serge, WURMSER Marc, LEMOINE Jacques, RIMBERT Patrick, MARSEILLE Frédéric, de BEAUFORT Jean, BRUTELLE Hervé) et **7 non-participations au vote, autorise** le Président à signer la convention de financement 2020 avec l'ADUGA dont le montant de la cotisation s'élève à 30 585 €.

30.2 Modification ou révision du PLU de Vraignes-les-Hornoy

Le Président explique qu'un agriculteur fait une mise aux normes. Le PLU en vigueur date de 2005 environ. L'ensemble des parties prenantes accepte le principe de cette modification de PLU. La commune établit une distance d'éloignement des exploitations agricoles de 100 mètres par rapport aux habitations alors qu'à la suite d'une évolution de la réglementation cette distance d'éloignement est désormais de 50 mètres. Il est donc demandé d'entamer une procédure simplifiée de modification du PLU.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, demande dans quel PLUi intervient cette commune et il demande où est l'urgence à modifier ce PLU ce soir.

Le Président répond qu'il s'agit du PLUi de la CCSOA et il explique que cet agriculteur a l'obligation de se mettre aux normes. Il a monté un gros dossier de demande subvention et il ne s'attendait pas à cette réglementation plus stricte de Vraignes-les-Hornoy. Cet agriculteur est pris par le temps et il risque de perdre ses subventions et d'arrêter son élevage, ce qui serait regrettable.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 122 voix POUR, 7 voix CONTRE (LEFEBVRE Jean-Luc, SIMON André, TERNOIS Jocelyne, NOPPE Serge, LEMOINE Jacques, LEJEUNE Devis, MARIAGE Bruno), 12 ABSTENTIONS (BOUTILLIER Corinne, MISSIAEN Maryse, STOTER Jean-Jacques, de MONCLIN Arnaud, FURGEROT Christian, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, DESPREAUX Xavier, MICHAUX Colette, LEFEBVRE Grégory, DESMAREST Olivier, CHAMPION Karine) et 5 non-participations au vote, prescrit la procédure de modification simplifiée du PLU de Vraignes-Les-Hornoy.

31. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

31.1. Convention de servitude avec Enedis sur la ZAC de la Mine d'Or à Croixrault

Le Président explique que la CC2SO a signé une convention de servitude au profit d'Enedis en date du 5 septembre 2019 sur la parcelle ZN16 de la ZAC de Croixrault et il est nécessaire de la réitérer par acte authentique.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 137 voix POUR, 2 voix CONTRE (LEFEBVRE Jean-Luc, LEJEUNE Denis), 1 ABSTENTION (LEMOINE Jacques) et 6 non-participations au vote, autorise le Président à signer la convention de servitude avec Enedis sur la ZAC de la Mine d'Or à CROIXRAULT.

32.2. Dégrèvement exceptionnel de Cotisation Foncière des Entreprises au profit des entreprises de petite ou moyenne taille des secteurs particulièrement touchés par la crise sanitaire

Le Président explique que le secteur de la restauration est particulièrement concerné. Ce dégrèvement, qui concerne 25 établissements, sera compensé à 50 % par l'État. Cela entraîne une baisse de 48 000 € de la CFE des communes et une baisse de CFE intercommunale de 4 313 € (les vice-présidents craignaient que cette somme soit beaucoup plus élevée).

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 133 voix POUR, 2 voix CONTRE (VAUCHELLE-MOUTON Sylvie et LEJEUNE Denis), 4 ABSTENTIONS (TAVERGNE Roger, TERNOIS Jocelyne, CHARBONNIER Sylvain, CHAMPION Karine) et 7 non-participations au vote, approuve le dégrèvement exceptionnel de Cotisation Foncière des Entreprises de petite ou moyenne taille des secteurs particulièrement touchés par la crise sanitaire

32. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Attribution de la prime Covid

Le Président propose d'attribuer une prime Covid aux agents qui ont travaillé pendant le confinement et sont allés au contact de la population. Cette prime est plafonnée à 1 000 € par agent (net d'impôt et de charges), calculée au prorata du temps travail effectué, et elle concerne le service scolaire, petite enfance jeunesse, les auxiliaires de vie et d'autres salariés. Ce versement représente une dépense d'environ 138 000 € pris en charge à hauteur de 93 000 € par le département qui prend à sa charge une prime de 1 000 € par ETP travaillant au service d'aide à domicile et à la Marpa.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 138 voix POUR, 1 ABSTENTION (TAVERGNE Roger) et 7 non-participations au vote, approuve l'attribution de la prime COVID pour le personnel ayant œuvré en présentiel pour assurer la continuité de fonctionnement des services durant la période de confinement.

33. Lieu du prochain conseil communautaire

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe le lieu du prochain Conseil communautaire au gymnase de Poix-de-Picardie.

La séance est levée à 1h15 le 11 juillet 2020.

Le secrétaire de séance,

David BLONDIN



Le Président

Alain DESFOSSÉS

